

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

1. AGRONOMIE

1.2. HORTICULTURE

OUVRIER JARDINIER / OUVRIERE JARDINIÈRE

PROFIL DE QUALIFICATION

Validation par la C.C.P.Q.

Le 26 septembre 2003

LE METIER

Ouvrier jardinier/ouvrière jardinière

La désurbanisation, l'accès facilité à la propriété, la multiplication des jardins voués essentiellement au récréatif, au décoratif, entraîne un accroissement de la demande d'ouvriers capables d'entretenir les parcs et jardins.

L'ouvrier/L'ouvrière travaille sous la responsabilité et la conduite d'un patron ou d'un chef d'équipe et exécute les diverses interventions sur la base des consignes reçues.

Il/Elle ne prend pas les décisions relatives aux choix des espèces et variétés, aux calendriers des interventions, aux choix des produits utilisés qualitativement et quantitativement.

Il/Elle possède cependant une autonomie restreinte.

Des contacts avec les entreprises, il apparaît que cet ouvrier/cette ouvrière doit au moins être capable :

- de maîtriser les gestes techniques simples / de base propres aux différentes interventions sur les végétaux ;
- d'avoir une connaissance de base de la physiologie des plantes et de la nomenclature ;
- d'être motivé(e) et capable d'assumer sa formation permanente ;
- d'avoir conscience qu'il/elle fait partie d'une entreprise, de travailler en équipe ;
- d'avoir le sens de l'observation permanente afin de déceler rapidement les problèmes qui gênent le développement des plantes ;
- de pouvoir réagir, en utilisant ses acquis, face à une situation, un problème ;
- de s'adapter aux contraintes du métier ;
- de participer à la protection de l'environnement ;
- de respecter le végétal, de respecter les règles de sécurité.

L'ouvrier jardinier/L'ouvrière jardinière est un exécutant/une exécutante qui maîtrise les gestes techniques propres aux diverses opérations qu'il/elle doit effectuer et qui est capable d'expliquer ses interventions.

FONCTIONS	ACTIVITES	COMPETENCES
1. APPLIQUER LES RÈGLES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les consignes reçues relatives aux éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses). • Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> - ranger les locaux et endroits de travail ; - ranger les outils ; - maintenir les locaux en état de propreté. • Identifier les situations potentiellement dangereuses : décrypter les pictogrammes. • Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.
	1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les positions ergonomiques adéquates.
	1.3. Utiliser le matériel et les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer en toute sécurité les consignes réglementaires reçues relatives à l'utilisation des outils, machines et matériels. • Respecter les prescriptions réglementaires concernant les protections individuelles. • Assurer la protection, la sécurité des personnes circulant dans l'environnement du travail.
	1.4. Manipuler et stocker les produits du domaine professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et stocker les produits et les déchets, en respectant les consignes de sécurité et directives environnementales.
	1.5. Trier et évacuer les déchets.	<ul style="list-style-type: none"> • Trier et évacuer les déchets en respectant les consignes de sécurité et les directives environnementales.
2. INSPECTER L'ÉTAT D'UN ESPACE VERT ET DÉCOUVRIR LES PROBLÈMES QUI	2.1. Reconnaître les principales plantes cultivées.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier par leur nom commun les plantes habituellement utilisées.

GÈNENT LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES	2.2. Repérer la présence de plantes adventices.	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les principales caractéristiques et les exigences culturales élémentaires de ces plantes. • Identifier, par leur nom commun, les plantes adventices couramment rencontrées en parcs et jardins.
	2.3. Observer l'état de développement d'un végétal.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux organes de la plante. • Expliquer succinctement le rôle des principaux phénomènes physiologiques. • Expliquer succinctement le développement d'une plante.
	2.4. Observer les conditions pédoclimatiques environnantes (structure du sol, humidité, conditions climatiques,...) sur le développement des plantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer succinctement l'influence du climat sur la floraison et la feuillaison des végétaux.
	2.5. Repérer la présence d'un problème dû aux conditions environnantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les dommages causés au développement des plantes par l'eau, le soleil, le gel, la neige. • Repérer la présence d'une anomalie de l'état végétatif normal d'une plante.
	2.6. Repérer la présence des ennemis des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les dommages causés aux plantes par les principales maladies. • Repérer les principaux parasites des végétaux et de leur fruit. • Décrire les dommages causés aux cultures par les principaux parasites. • Repérer les principaux ravageurs des cultures (plantes et fruits).
	2.7. Rendre compte de ses observations.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapporter d'une façon compréhensible les observations faites lors de l'inspection d'une culture.
	3. METTRE EN ŒUVRE LES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS LIÉES À LA PRÉPARATION DES SOLS, AUX SEMIS, AUX PLANTATIONS DANS LE RESPECT DES CONSIGNES REÇUES.	3.1. Reconnaître et améliorer les différents supports de culture.

	<p>3.2. Effectuer les diverses opérations de préparation d'un sol en vue d'un semis en place ou d'une plantation et apprécier les résultats obtenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Citer et décrire les travaux de préparation du sol en vue d'un semis ou d'une plantation. • Justifier l'utilisation des outils manuels et du matériel léger en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques. • Préparer les sols par utilisation d'outils manuels et matériels légers (motoculteurs et accessoires). • Utiliser correctement les outils et matériels appropriés. • Réaliser les opérations de préparation des sols par utilisation de matériels lourds.
	<p>3.3. Effectuer les semis en place en respectant les consignes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrypter les pictogrammes. • Justifier l'utilisation des outils manuels et du matériel léger en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques. • Semer à l'aide d'outils manuels et matériels légers : à la volée, en ligne, au poquet. • Utiliser correctement les outils et le matériel appropriés. • Réaliser des semis en place par utilisation de machines et matériels lourds.
	<p>3.4. Effectuer les plantations en place en respectant les consignes (densité, profondeur) .</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrypter les pictogrammes. • Justifier l'utilisation des outils manuels et matériels légers appropriés aux travaux à effectuer en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques. • Préparer les plants à la plantation. • Planter à l'aide d'outils manuels : en carré, en quincence, en tous sens, en isolé. • Utiliser correctement les outils et le matériel appropriés. • Planter à l'aide de matériels légers et lourds.
<p>4. METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS LIÉES À L'ENTRETIEN DES MASSIFS, PLATES-BANDES ET PARTERRES DANS LE RESPECT DES CONSIGNES REÇUES.</p>	<p>4.1. Effectuer les différentes opérations d'entretien des massifs, plates-bandes et parterres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier l'utilisation d'outils et matériels légers utilisés pour les travaux d'entretien des plantations en tenant compte de l'état du sol et des conditions climatiques. • Entretenir les plantations à l'aide d'outils manuels et matériels légers.

		<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils et matériels appropriés. • Entretenir les plantations à l'aide de matériels lourds.
	4.2. Effectuer les différentes opérations d'entretien des plantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir les plantes en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> - l'état de la plantation ; - du stade végétatif ; - des conditions extérieures.
5. METTRE EN ŒUVRE LES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS LIÉES À LA FERTILISATION DANS LE RESPECT DES CONSIGNES REÇUES.	5.1. Effectuer une fertilisation dans le respect des consignes d'utilisation et du mode d'épandage des amendements et engrais.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrypter la signification des pictogrammes. • Justifier l'utilisation d'outils et matériels appropriés aux travaux à effectuer. • Épandre manuellement un engrais liquide, en poudre ou en granulé. • Utiliser les outils, machines et matériels appropriés. • Décrire succinctement les dommages possibles causés par une erreur de manipulation d'engrais pour les hommes, les animaux et les plantes et l'environnement. : brûlures, intoxications, contamination des eaux de surface, diminution de la qualité des produits. • Épandre les amendements et engrais à l'aide de matériels lourds.
6. METTRE EN ŒUVRE LES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS LIÉES À LA DÉFENSE ET À LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX DANS LE RESPECT DES CONSIGNES REÇUES.	6.1. Pratiquer les luttres traditionnelles, biologiques et intégrées contre les ennemis des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> • Citer les principaux types de pesticides utilisés. • Décrypter la signification des pictogrammes. • Justifier l'utilisation des outils et matériels utilisés pour l'application des pesticides : pulvérisateurs, atomiseurs, épandeurs. • Utiliser correctement les outils machines et matériels appropriés dans le respect des consignes reçues. • Lutter contre les ennemis des cultures à l'aide de matériels lourds.
7. PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'UN ESPACE VERT DANS LE RESPECT DES	7.1. Effectuer le report d'un plan sur le terrain (piquetage, mise en forme).	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un piquetage en vue d'une plantation.

CONSIGNES REÇUES.	7.2. Effectuer des constructions simples.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser, sous la conduite d'un chef d'équipe, des constructions simples en aménagement d'espaces verts : murets, dallages, clôtures.
	7.3. Conduire du petit matériel horticole dans le respect des réglementations en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le petit matériel horticole. • Identifier les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation du petit matériel horticole .
	8. METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS NÉCESSAIRES À L'IMPLANTATION ET À L'ENTRETIEN D'UNE PELOUSE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES REÇUES.	<p>8.1. Effectuer, les opérations de semis ou de placage d'une pelouse.</p> <p>8.2. Effectuer les différentes opérations d'entretien des pelouses.</p>
9. METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES OU OPÉRATIONS LIÉES AU MAINTIEN OPÉRATIONNEL DES OUTILS, MACHINES, MATÉRIELS ET INFRASTRUCTURES.	9.1. Effectuer les opérations d'entretien des outils manuels.	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir l'outillage manuel.
	9.2. Effectuer les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des machines, matériels et équipements conformément aux consignes fournies.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau.
	9.3. Effectuer le remplacement d'organes simples.	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les organes simples : bougies, filtres, joints, batterie, pneumatiques, courroies.
10. ORGANISER SON TRAVAIL DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ET	10.1. Effectuer les différentes tâches dans un souci d'efficacité, d'économie d'effort et de qualité,	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les différentes tâches en appliquant les règles d'ergonomie et d'organisation rationnelle du travail :

EFFECTUER LES DIFFÉRENTES TÂCHES DANS LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ OPTIMALE.	dans les conditions optimales de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - aménager un poste de travail d'une façon rationnelle ; - rechercher l'efficacité ; - respecter les principes de l'économie des efforts.
	10.2. Conduire du petit matériel horticole dans le respect des réglementations en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation du petit matériel horticole : motoculteur et outils tractés, tondeuse, scarificateur, taille-haie et taille bordure. • Utiliser le matériel.
	10.3. Réagir à une situation imprévue ou anormale et adapter son mode de conduite en fonction d'un aléa dans le respect des règles en application dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter rapidement et d'une façon appropriée à une situation imprévue : - avoir une réaction d'action dans sa zone de compétence ; - consulter son patron.
	10.4. Procéder au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents équipements et du matériel utilisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer à la fin d'un travail les outils et le matériel. • Ranger les outils, les machines, le matériel.
	10.5. Organiser le chargement d'un véhicule.	<ul style="list-style-type: none"> • Charger le véhicule de transport en utilisant la surface ou le volume de chargement optimal et en veillant à ne pas abîmer les produits ; - tenir compte, lors du chargement, de l'ordre des livraisons ; - veiller à l'équilibre du véhicule lors du chargement ; - protéger les produits des risques de dégâts lors des transports.
11. RENDRE COMPTE DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL.	11.1. Rendre compte du déroulement d'une activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapporter d'une façon compréhensible, le déroulement d'une activité et/ou les informations collectées.
12. S'INTÉGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.	12.1. Se situer dans la vie professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer de la réglementation du travail : législation du travail, ONSS, INAMI, accidents de travail, ...
	12.2. Développer des attitudes professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une attitude constructive à l'égard des changements :

	<ul style="list-style-type: none"> - auto-évaluer ses travaux ; - développer son autonomie, son sens des responsabilités, sa motivation ; - gérer efficacement son temps ; - organiser son travail ; - cultiver ses capacités de communication.
12.3. Développer des attitudes déontologiques.	<ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer dans un travail d'équipe : <ul style="list-style-type: none"> - délimiter son travail au sein d'une équipe ; - faire preuve de solidarité, de convivialité, de loyauté à l'égard de ses collègues.
12.4. Développer des attitudes relationnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de l'esprit d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - identifier l'organigramme de l'entreprise et le rôle de chacun des membres ; - valoriser son entreprise.
12.5. Effectuer les travaux dans les conditions optimales de satisfaction pour le client.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les travaux en vue de satisfaire le client : <ul style="list-style-type: none"> - respecter l'environnement ; - avoir une attitude respectueuse envers le client : <ul style="list-style-type: none"> - correction de la tenue vestimentaire ; - respect des règles de courtoisie ; - utilisation d'un langage adapté ; - respect des biens d'autrui ; - conforter l'image de marque de l'entreprise.